

## Le + de CGI campus :

Une formation pratique animée par des experts pour avoir une vision complète et opérationnelle du télétravail

# Mettre en place le télétravail

La crise sanitaire actuelle a mis sur le devant de la scène le télétravail, qui a ainsi fait l'objet d'un déploiement massif et inédit, sans négociation ni concertation préalable, reposant exclusivement sur l'urgence. Aujourd'hui, le télétravail reste une modalité d'organisation privilégiée pour de nombreuses entreprises et plébiscitée par nombre de collaborateurs. Pour autant, la généralisation du télétravail ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

Dans ce contexte, les entreprises doivent veiller à mettre en place une organisation de travail permettant de garantir à la fois la continuité de l'activité de l'entreprise et les conditions de travail du salarié.

## OBJECTIFS

- Rappeler les règles générales
- S'approprier les bonnes pratiques : présentations des difficultés et écueils à éviter
- Accompagner les participants dans l'élaboration et la mise en place d'une charte ou d'un accord de télétravail

## INTERVENANT

Christophe Frouin  
Cabinet d'avocats FIDERE

## PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, DRS, RRS, RRH, juriste d'entreprise,
- Responsable QVT.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Etudes pratiques
- Mises en situation
- Réflexions de groupe
- Partage d'expérience
- Supports de formation remis
- Formation format webinar interactif

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation est l'occasion de rappeler les fondamentaux en matière de télétravail afin de mieux l'appréhender, d'identifier les obligations légales de l'entreprise et des salariés ainsi que les leviers disponibles afin de proposer une forme innovante et attrayante, adaptée à la situation de chaque entreprise.

Chaque sujet abordé sera par conséquent adapté aux spécificités de l'activité ou de l'organisation de chaque entreprise afin de satisfaire au mieux aux besoins des participants et de leur permettre de déployer les modalités adéquates à leur entreprise.

### 1. Qu'est-ce que le télétravail ?

- définition
- destinataires,
- statistiques,
- dimension socio-politique

### 2. Définition du cadre légal du télétravail

- Les règles générales
- Les obligations de l'employeur
- Les droits du salarié
- Les devoirs du salarié

### 3. Définition des bonnes pratiques en matière de télétravail

- Le respect de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle
- La formation des managers au télétravail
- Le maintien du sentiment d'appartenance à l'entreprise
- Focus sur les pratiques innovantes constatées

DATE ET LIEU

17 NOVEMBRE 2020

de 9h30 à 13h00

Webinar

## TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 350 € HT  
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 550 € HT

## INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris  
01 44 55 35 00 - fbravo@cgi-cf.com



**A RETOURNER A LA CGI – Florence BRAVO**

**18 rue des Pyramides 75001 Paris**

**fbravo@cgi-cf.com –T 01 44 55 35 00 – fax : 01 42 86 01 83**

**COORDONNEES**

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE \_\_\_\_\_

FEDERATION DE RATTACHEMENT \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ TELECOPIE \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

CCN APPLIQUEE :  3044  3100  Autre, laquelle : \_\_\_\_\_

NUMERO SIREN \_\_\_\_\_

**ASSISTERA** à la journée de formation : « **Mettre en place le télétravail** » le **17 novembre 2020**  
**- format Webinar.**

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer  
**votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement :**

- soit, pour les formations sur une demi-journée (9h30-13h00) **Merci de cocher le montant vous concernant:**

**350,00 Euros HT (420,00 TTC) par formation (prix adhérent)**

ou

**550,00 Euros HT (660,00 TTC) par formation (prix non adhérent)**

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO.

**FINANCEMENT** (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

- Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), **le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Florence BRAVO.**

**Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront !**

- Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Florence BRAVO.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

**OU**

Vous gérez vous-même votre budget de formation

**DATE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**TAMPON DE LA SOCIETE :**

*Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.*